



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service aménagement risques
Cellule prévention des risques**

Affaire suivie par : Bruno Cornille

Tél. : 04 50 33 78 18

Mél. : bruno.cornille@haute-savoie.gouv.fr

Commune des Contamines-Montjoie
4, rue Notre Dame de la Gorge
74170 Les Contamines-Montjoie

Annczy, le **22 DÉC. 2022**

Objet : Actualisation de l'aléa avalanche du bassin versant d'Armancette

Réf. : Avalanche du 10 décembre 2021

P.J. : Étude RTM du 15/11/22 ; 2 cartographies de l'aléa avalanche sur le couloir d'Armancette

Monsieur le Maire,

Suite à l'avalanche du 10 décembre 2021, ayant affecté le bassin versant du couloir d'Armancette, la DDT a confié une étude au service RTM pour actualiser la cartographie de l'aléa avalanche sur ce couloir (Cf. rapport détaillé joint).

Cette expertise conclut à une modification des emprises des aléas d'avalanches de référence centennale (ARC) et des aléas d'avalanches de référence exceptionnelle (ARE) dans le cône de déjection du couloir d'Armancette (Cf. cartographies jointes). Toutefois, elle n'engendre aucune modification des zones à risques forts (rouge et bleu foncé) du Plan de Prévention des Risques Naturels en vigueur, dans ce couloir qui est déjà affecté par des aléas fort et moyen de lave torrentielle.

Lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol, il convient de prendre en compte, en complément du PPRN de votre commune, cette connaissance nouvelle de l'aléa. Afin de ne pas porter atteinte à la sécurité publique, en application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme, il convient de :

1) Dans les zones soumises à ARE (zones hachurées), interdire :

- Les bâtiments et installations dont le fonctionnement est primordial pour l'organisation des secours.
- Les établissements recevant du public avec hébergement qui ne posséderaient pas de zones de confinement sécurisées.
- Les terrains de camping-caravanage permanents. Les campings saisonniers sont admis en dehors de la période d'enneigement (dates que vous déterminerez).

2) Dans les zones d'aléa moyen au Cugnon (A2c et A2s), pour les deux bâtiments existants, en cas de transformation, il conviendra de respecter les prescriptions suivantes :

- Une entrée sera située sur la façade non exposée.
- La ou les façades directement exposées ne comporteront pas d'entrées, ni d'ouvertures principales.
- Les façades directement exposées ne devront pas avoir de redans ou d'angles rentrants.

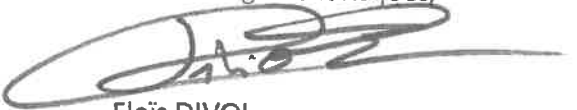
Concernant les zones d'aléa moyen avalanche sans construction existante et les zones identifiées en aléa fort d'avalanche, elles sont déjà, dans le PPRN en vigueur, en zones de prescriptions fortes pour des aléas fort et moyen de lave torrentielle. Les constructions et terrassements y sont donc déjà interdits.

Par ailleurs, pour les deux bâtiments existants au Cugnon et situés en zone d'aléa moyen avalanche, les mesures sur les biens et activités existants prescrites par le PPRN en vigueur peuvent utilement être recommandées aux propriétaires.

Enfin, je vous rappelle que cette nouvelle connaissance devra être intégrée à votre plan communal de sauvegarde (PCS), afin de permettre la mise en œuvre de mesures adaptées en période de risque.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le chef du service aménagement risques,



Elois DIVOL

Copies :

- Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Sous-Préfecture de Bonneville
- Préfecture / SIDPC
- Préfecture / BAFU
- Service RTM / ONF

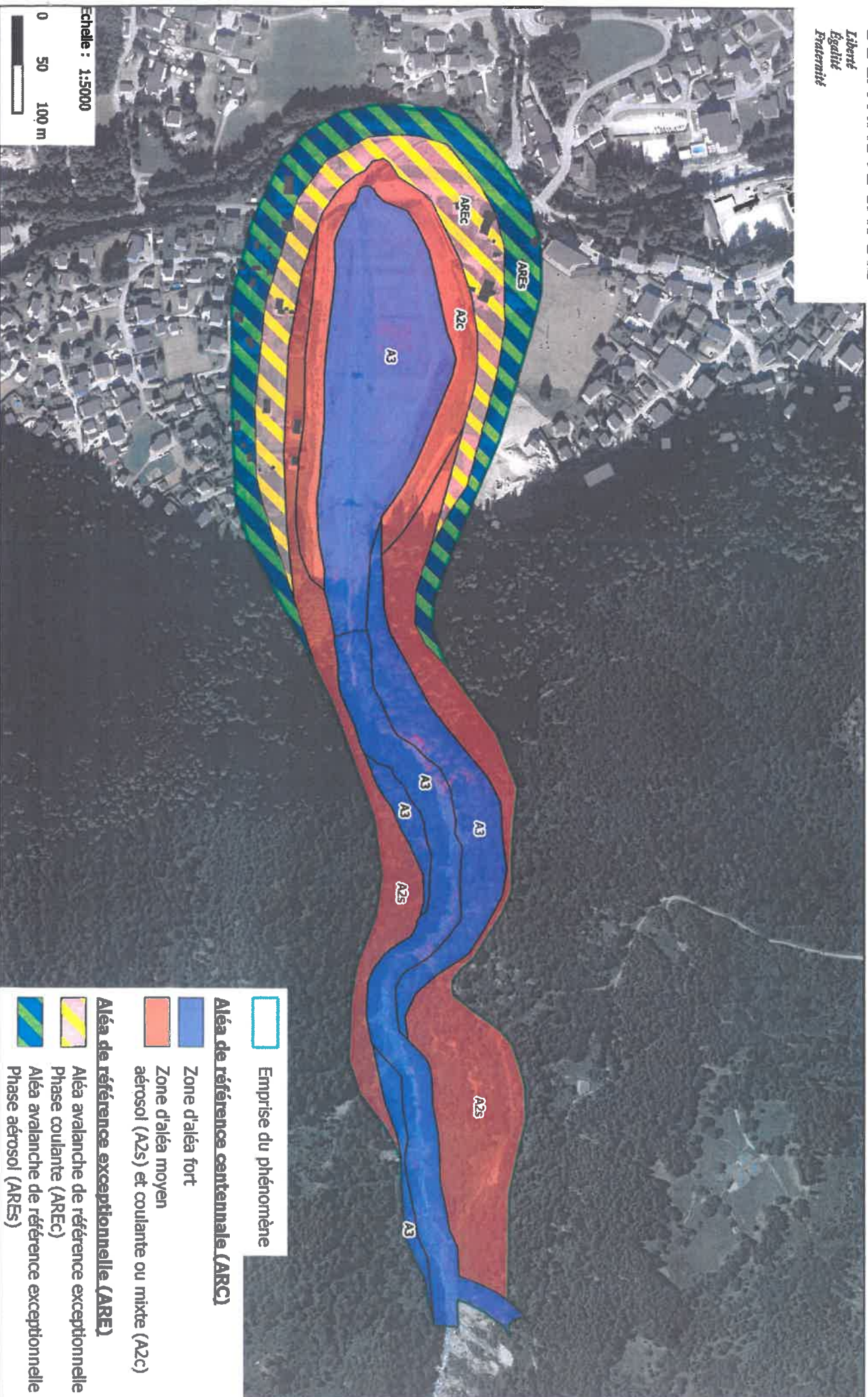


PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES CONTAMINES-MONTJOIE

Requalification de l'Aléa "Avalanche" sur le couloir d'Amancette



Conception : DDT 74/SAR/CR/DL
Sources : DDT 74, IGN, ONFRM74, DGRF

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Réalisé le 16 décembre 2022

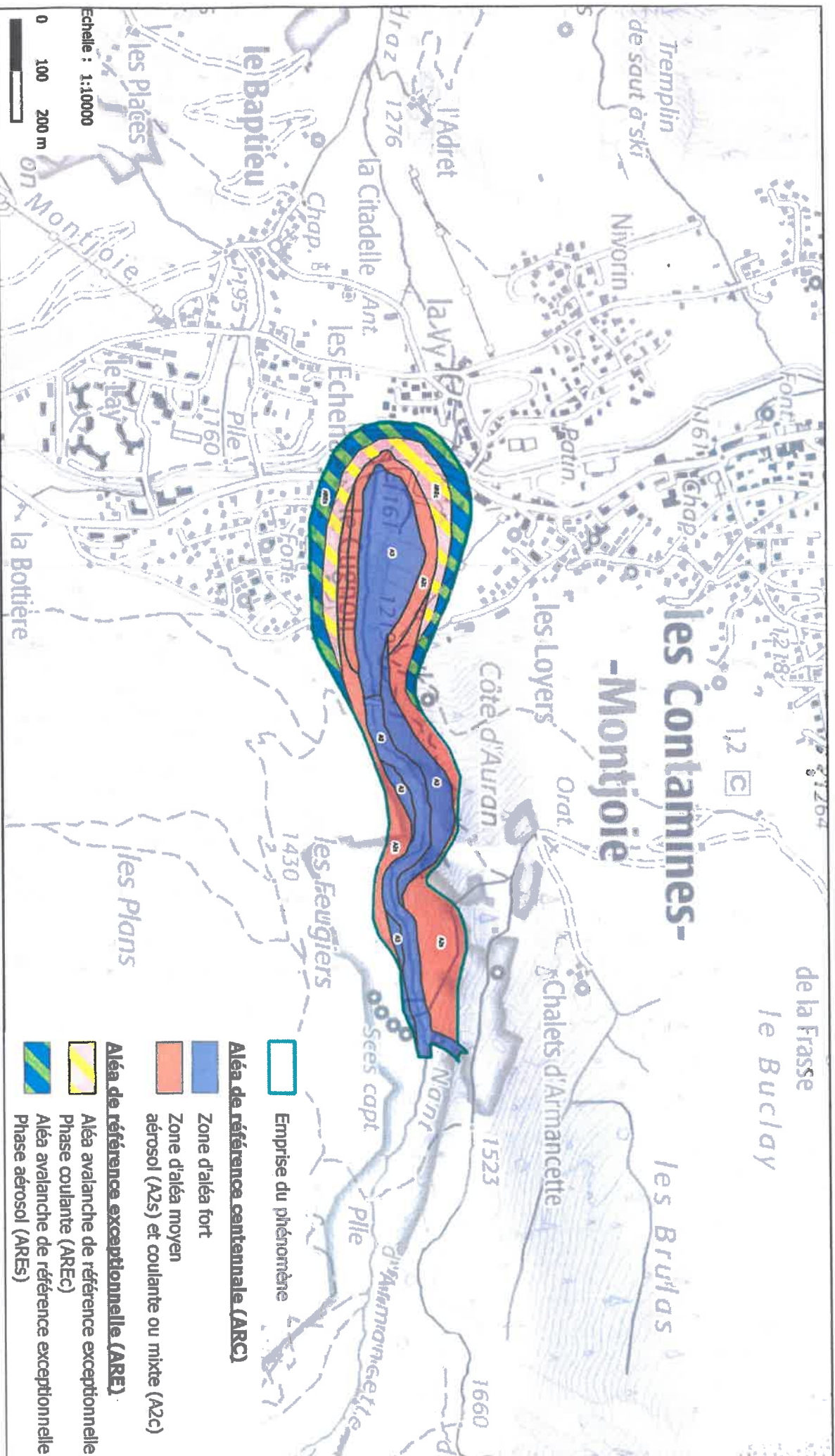


PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES CONTAMINES-MONTJOIE

Requalification de l'ailéa "Avalanche" sur le couloir d'Amancette



Emprise du phénomène

Aléa de référence centennale (ARC)

- Zone d'ailéa fort
- Zone d'ailéa moyen
- aérosol (AZs) et coulante ou mixte (AZc)

Aléa de référence exceptionnelle (ARE)

- Aléa avalanche de référence exceptionnelle
- Phase coulante (AREc)
- Aléa avalanche de référence exceptionnelle
- Phase aérosol (AREs)

Echelle : 1:10000



Conception : DDT 74/SAR/CRR/DL
Sources : DDT 74, IGN, ONF/INRA

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Réalisé le 16 décembre 2022